



L'an deux mille vingt et un le vingt-sept janvier  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,**  
Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN  
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET  
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER  
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire :** M Francis HOEZELLE

**DCM 2021/7 :** dépôt de dossier DETR 2021- Voirie

M Hozelle présente le projet de réfection de la route de Régeat (VC n° 13) qui comporte plusieurs tronçons dangereux. D'une part, des racines d'arbres de bordure ont soulevé le goudron et créé des bosses dans la bande roulante et d'autre part, la route est rétrécie dans un virage où débouche un chemin, les véhicules pourraient tomber en contrebas en se croisant.

Des contacts ont été pris avec les propriétaires pour que les arbres gênants soient coupés et que les racines puissent être retirées de façon pérenne.

Le taux de subvention DETR 2021 sur la voirie est de maximum 40 %.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à déposer une demande de DETR 2021 pour la réfection de la voie communale n°13 qui nécessite des travaux urgents de réfection pour améliorer la sécurité des usagers.

À Faux la Montagne, le 28 janvier 2021  
La Maire  
C.MOULIN